Département de la Loire
Canton n° 9 – Renaison
Commune de Renaison

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 26.207 T : Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement rue des Sports et rue des Rivières

Le Maire de la Commune de Renaison,

- Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- Vu la demande en date du 19 novembre 2026 formulée par le Collège de la Côte Roannaise situé rue du Collège à Renaison pour organiser un cross interclasses sur la voie publique,
- Considérant que pour permettre de sécuriser et de faciliter le bon déroulement du Cross du Collège, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la rue des Sports et la rue des Rivières.

ARRETE

Article 1er : - DURÉE –

Le cross du collège réunissant tous les élèves a lieu vendredi 11 décembre 2026 de 7h30 à 12h.

Article 2 : - STATIONNEMENT ET CIRCULATION –

Pendant toute la durée du cross :
- La circulation est interdite rue des Sports,
- Le stationnement de tout véhicule est interdit rue des Sports et rue des Rivières,
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur les voies désignées ci-dessus,
- La chaussée est rétrécie, la circulation est alternée et régulée à l'aide de panneaux règlementaires,
- Les manœuvres de dépassements de véhicules sont interdites.

Article 3 : - SIGNALISATION –

Les conditions de réglementation de la circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus, par la commune de Renaison.

Article 4 : - DIFFUSION –

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Renaison
- Monsieur le Principal du collège de la Côte Roannaise

Renaison, le 19 novembre 2026

Le Maire,
Laurent BELUZE

MAIRIE DE RENAISON
42370 (Loire)